



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 11 mai 2023, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**DEMOLITION DES BATIMENTS SITUÉS A LA ROUTE DE CHENE N° 147, ET
CONSTRUCTION D'UN PARKING PROVISoire : VOTE DU CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (CHF 335'000.- TTC)**

Conformément 30, al. 1, let. e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par la commission Bâtiments et Infrastructures, lors de sa séance du 24 avril 2023,

vu le préavis favorable émis par la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de sa séance du 4 mai 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,**

1. De réaliser les travaux de démolition des bâtiments situés à la route de Chêne N° 147 ainsi que les travaux de construction d'un parking provisoire.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 335'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 335'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2023.

Chêne-Bougeries, le 22 mai 2023

Dominique MESSERLI
Président du Conseil municipal